

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 44 (1908)

Heft: 26

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

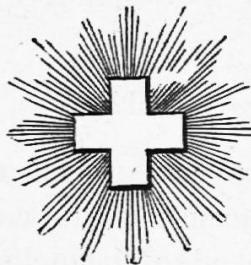
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLIV^{me} ANNÉE

N^o 26.



LAUSANNE

27 juin 1908.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *La lecture phonétique.* — *Chronique scolaire : La subvention scolaire en marche, Vaud, Berne.* — PARTIE PRATIQUE : *Composition.* — *Dictées.* — *Récitation.* — *Arithmétique : Fractions ordinaires.* — *Comptabilité : Compte d'une course scolaire et comptabilité de classe.*

LA LECTURE PHONÉTIQUE

Le temps n'est plus où, le premier venu, un livre sur les genoux, un objet indicateur à la main, désignait à l'attention d'un enfant les vingt-cinq lettres de l'alphabet.

Le temps n'est plus où l'école, elle aussi, avec ses tableaux suspendus au mur en compagnie de la baguette de fer, qu'elle confiait aux élèves les plus avancés, procédait de la même manière. Et cette baguette était loin d'être la baguette magique ! Qui pourrait compter les soupirs et les larmes que l'inflexible monotonie de ce mode d'enseignement a suscités ?

L'alphabet, ce grimoire du jeune enfant, a fait son temps ! Il est, dès longtemps, remplacé par « le livre de lecture phonétique ». Comment croire qu'il est possible de le regretter ! Ce dernier n'a-t-il pas changé en joie les soupirs et les pleurs, en apportant à l'enfant, à chacune de ses pages, un aliment nouveau en harmonie avec sa taille ?

Cet ami de l'enfant a pourtant ses détracteurs ; et, aujourd'hui, l'écho nous apporte le bruit de plaintes amères : *L'enseignement phonétique est accusé d'être la cause de la faiblesse, en orthographe d'usage, des écoliers actuels.*

Bien que cette faiblesse ne soit pas prouvée d'une manière cer-

taine, si la comparaison avec le passé est établie, admettons-la sur parole, et voyons si l'accusé mérite condamnation.

C'est une praticienne, pendant beaucoup d'années, qui tente de s'instituer ici son avocat.

Avant de donner lecture des actes commis, il est d'usage de retracer le caractère de l'accusé. Bien que celui qui, aujourd'hui, est en cause, ne soit plus un inconnu pour personne, il est méconnu de beaucoup; il y a donc urgence à le mettre en évidence.

Par sa naïveté, l'exposé qui va être fait, fera peut-être sourire les professeurs avancés de la syntaxe. Qu'importe! Un sourire n'a jamais arrêté les avocats des bonnes causes. Du reste, la lecture élémentaire n'est-elle pas pour les naïfs?

Lire à haute voix n'étant autre chose que parler, il est évident qu'avant d'apprendre à *bien lire*, il faut apprendre à *bien parler*. Il faut entendre par là à *bien articuler* chacun des mots, éléments du langage. Ces mots sont eux-mêmes composés de différents *sons*, *bruits*, *articulations*, *murmures même*, représentés par des signes conventionnels appelés *lettres*. Chacune de ces lettres a un nom spécial; ces noms jouent-ils un rôle dans l'enseignement de la lecture élémentaire, qui consiste à apprendre à les distinguer les uns des autres, et à les assembler ensuite? Voyons cela.

Prenons le mot *lune*, par exemple, et nommons les lettres qui le composent :

Elle *u*, phonétiquement : 1^{re} syllabe *ellu*.

Enne é » 2^{me} » *enné*.

Assemblées, ces deux syllabes nous donnent le mot *elluenné*. Nous sommes loin du mot *lune*! Si nous voulons l'obtenir au moyen du nom des lettres, il faut d'abord convenir que *elle u* font *lu*, et *enne é* font *ne*. Le procédé n'est pas simple, et on peut sûrement conclure que puisque le nom de la lettre ne joue aucun rôle dans la lecture élémentaire, il ne peut que l'enrayer. En effet, ce ne sont pas des noms qu'il faut assembler, mais bien des sons (voyelles), à des bruits, articulations, murmures (consonnes). L'enseignement phonétique est donc bien le seul enseignement rationnel, puisqu'il fait de la lettre l'image chargée de représenter ces sons et ces bruits, etc.

C'est pourquoi la lecture phonétique ne peut être commencée que lorsque l'enfant sait les émettre nettement. Et comme dans la majorité des cas il arrive à l'école avec une mauvaise émission, sinon de tous les sons, du moins de beaucoup d'entre eux, des exercices deviennent nécessaires comme préliminaires de la lecture.

L'enseignement intuitif fournit à l'enfant de nombreuses occasions d'exprimer sa pensée, et par cela l'éducatrice peut s'assurer des défectuosités de son langage.

Toutefois des exercices spéciaux sont faits en vue de lui faire bien détacher chacun des mots qu'il articule. Pour cela, comme pour tout autre enseignement basé sur l'intuition et l'expérience, c'est l'enfant lui-même qui composera graduellement les phrases que de nombreuses causeries sur les choses qui l'environnent, lui auront suscitées. Exemple :

Gustave. — Gustave chante. — Marthe. — Marthe brode. — Sultan. — Sultan aboye. — Notre vache. — Notre vache noire. — Son crayon. — Son crayon rouge.

Et enfin, avec l'adjonction du verbe, il arrive à de petites constructions telles que celles-ci : Votre petite amie Lili joue. Notre cheval brun marche bien, etc.

C'est ainsi que le rôle de chacun des mots de la phrase est bien déterminé et que l'enfant n'a pas de peine à la décomposer dans ses éléments : mots, syllabes, sons, articulations.

Ces préliminaires, sur lesquels beaucoup d'éducateurs ont passé, les jugeant superflus, sont, au contraire, les conducteurs indispensables pour arriver à une lecture intelligente et fructueuse.

Intelligente, parce que chacun des mots de son langage devient pour l'enfant, dès le début, le facteur d'une idée nette et précise.

Fructueuse, parce que le langage ainsi décomposé et reconstitué dans ses éléments fournit une base solide, non seulement à la lecture et à l'orthographe, mais encore à la composition. N'est-ce pas de la dernière évidence ?

C'est alors, *alors seulement*, que commence la lecture collective au tableau noir ; et, dès les premiers assemblages des consonnes aux voyelles, l'enfant, après les avoir lus, les reproduit sous dictée

au moyen des lettres mobiles. Puis, dès que les éléments du dessin linéaire l'ont préparé à l'écriture, chacune des leçons de lecture est suivie de courtes dictées de mots, sans difficultés orthographiques, puisqu'ils sont pris dans les premiers exercices du livre de lecture phonétique. Pour l'enfant ayant appris à lire comme il est dit, ces difficultés ne commencent qu'avec les équivalents. A ce moment-là, sans crainte de confusion, on lui donne le nom des lettres, non pas en vue d'exercices d'épellation, ils sont inutiles, mais afin de lui permettre de désigner, d'une manière nette et précise, de quelle façon sont représentées, dans les mots à sa portée, les équivalents tels que f. par ph, t. par th. Exemple : phare, phoque, thé, téléphone, etc.

Après cet exposé du caractère de l'accusé, est-il possible de le considérer comme réhabilité ? Pas encore, car il est facile de prévoir qu'une question sera posée : « Cette façon de procéder dans l'enseignement phonétique préconisé a-t-elle porté ses fruits à l'école primaire ? »

Oui ! *cet enseignement-là* a porté ses fruits quand il a été accueilli comme il devait l'être. L'a-t-il été dans la majorité des cas ? Le terrain était préparé, a-t-on tenu compte de cette préparation en lui donnant une suite normale ?

L'enfant fait son entrée à l'école primaire ; changement complet ! La logique de l'enseignement phonétique doit se courber devant les lois de l'épellation. Quand il ne fallait au timide lecteur qu'une suite normale de mots à bien lire et à reproduire, il se trouve dans l'obligation d'épeller tous les mots du vocabulaire *arrangé par ordre de matières*, et où, par conséquent, dans le même chapitre, se rencontrent des mots qu'il peut déjà lire et écrire couramment, et des mots aux plus grandes difficultés orthographiques.

Des essais de livres de mots gradués ont fait leur entrée dans l'enseignement ces dernières années. Toutes mes félicitations à leurs auteurs, ils ont fait œuvre intelligente et bonne ! Mais il y a des raisons de croire que ces livres n'ont pas encore pénétré dans l'école des plaignants.

On est donc en droit d'accuser le vocabulaire, arrangé par ordre de matières, d'être le grand coupable dans la question en cause.

N'est-ce pas lui qui vient rompre la chaîne graduée des diffi-

cultés orthographiques ? Ne donne-t-il pas lieu à une étude contradictoire dont les conséquences sont le trouble, la confusion, le retard ?

Il en sera toujours ainsi, tant qu'il n'y aura pas de relation entre cet agent indispensable de l'orthographe d'usage et le livre de lecture phonétique.

Une autre cause, contraire au résultat que nos écoles étaient en droit d'attendre de l'enseignement phonétique, conséquence de la première et non moins grave, c'est l'attitude qu'ont prise dès longtemps contre lui beaucoup de membres de l'enseignement primaire. Attitude que nous voyons s'affirmer publiquement, et qui, dans l'intérêt de tous : autorités, parents, maîtres et écoliers, doit à tout prix cesser.

Il a été démontré qu'apprendre à lire a changé de signification avec la méthode phonétique ; et pourtant quand les jeunes institutrices, à qui son application a été généralement confiée, auraient dû être soutenues dans leurs débuts, par leurs devanciers dans la carrière, elles n'ont le plus souvent rencontré en eux que des contradicteurs.

Pour résister aux critiques, il faut avoir l'assurance et la conviction de l'expérience. On ne l'a pas à dix-huit ans. Et pour se soustraire aux critiques répétées, on se laisse entraîner à un mélange de deux méthodes contradictoires. On fait hâtivement de la lecture mécanique à laquelle on ne peut demander que du mécanisme, quand les principes fondamentaux, seuls intuitifs, sur lesquels on a passé, auraient donné des fruits abondants.

Mais qui a vu de près les découragements de ces jeunes débutantes de nos écoles, les met sans hésitation au bénéfice de circonstances très atténuantes.

L'enseignement phonétique a longtemps résisté aux sourdes accusations dont il est l'objet, et il est bien capable de résister encore, puisqu'il fait partie de l'avant-garde de la pédagogie moderne. D'ancienne extraction française, il est arrivé à nous sans prétention autre que celle de bien introduire l'étude de la langue de son pays d'origine dans la voie longue et difficile par laquelle elle doit passer.

Et notre Suisse romande, qui s'efforce de bien parler et de bien

écrire cette langue qu'elle a fait sienne, ne rétrogradera pas dans la voie ouverte par ce guide de marque pour aller se fourvoyer dans des sentiers abandonnés, où poussent dès longtemps les ronces et les épines qui entraîneraient sa marche ascensionnelle?

C'est ce que vient de démontrer ici même, en termes clairs et précis, un membre de l'enseignement primaire dont la lucidité en matière pédagogique est assez connue pour qu'il soit facile de compléter sa signature.

Il n'y aurait rien à ajouter à ce témoignage, qui a d'autant plus de valeur qu'il émane du corps enseignant dans lequel se rencontrent les accusateurs, s'il avait été possible à l'école enfantine de se taire dans une question qui la touche tout particulièrement.

Que conclure, sinon que la voix des plaignants d'aujourd'hui n'est autre que celle de cette vérité, vieille comme la chrétienté, qui proclame une fois de plus que, *dans tous les domaines* : « On ne met pas une pièce de drap neuf à un vieil habit ».

Genève, juin 1908.

AUGUSTINE VUAGNIAT.

CHRONIQUE SCOLAIRE

La subvention scolaire en marche. — Le 16 juin dernier a eu lieu au Palais fédéral une conférence des directeurs des départements de l'instruction publique des cantons. Après une longue discussion, ils ont décidé d'adresser au Conseil fédéral une requête pour appuyer les pétitions présentées jusqu'ici en faveur de l'augmentation de la subvention fédérale à l'école primaire, entre autres celles de la *Société pédagogique de la Suisse romande* et celle de la *Société suisse des instituteurs*. La prochaine conférence aura lieu au mois de septembre, à Sarnen.

VAUD — Comité central de la S. P. V. — Voici la liste des candidats au Comité central proposés par leurs sections respectives :

Lavaux : M. Porchet à Lutry ; Grandson : M. Pouly à Bonvillars ; Vevey : M. Golay, Paul à Clarens ; Avenches : M. Nicod à Cudrefin ; Nyon : M. Corbaz à Gingins ; Pays-d'Enhaut : M. Delacuisine aux Moulins ; Cossonay ; M. Chantrens à Cossonay ; Morges : M. Addor, Gust. à Echandens ; Aigle : M. Berthoud, Louis à Lavey ; Rolle : M. Yersin, H. à Rolle ; Lausanne : M. Cordey, J. à Lausanne ; Orbe : M. Bezuchet, Ch. à Agiez ; Moudon : M. Develey à Bercher ; Oron : M. Magnenat, J. à Oron-la-Ville ; Echallens : M. Allaz, Edm. à Assens.

Manquent les résultats d'Aubonne, la Vallée, Payerne et Yverdon.

Congrès de Cossonay. — Les très intéressants rapports de MM. Porchet et

Regamey ont à l'impression. Tous nos sociétaires les recevront en même temps que la carte de légitimation et la liste définitive des candidats au Comité central.

Les instituteurs et les institutrices qui ne sont pas encore en possession de leur carte de membre de la S. P. V. peuvent s'adresser à notre caissier, M. J. Baudat, à Corcelles près Concise ; il se fera un plaisir de la leur envoyer contre remboursement de 2,50 fr., plus frais de port.

Pour le Comité central de la S. P. V.,

R. RAMUZ.

*** Les augmentations pour années de service du corps enseignant primaire seront payables dès le 1^{er} juillet.

*** **Compte-rendu du Département de l'instruction publique.** — *Question de l'orthographe.* — La sous-commission, chargée d'examiner la gestion du Département de l'Instruction publique pour l'année 1906 avait formulé une observation concernant l'enseignement de l'orthographe dans nos écoles vaudoises. On se souvient du débat que cette observation avait soulevé au Grand Conseil. Une commission a été nommée pour étudier cette question, faire rapport et présenter des propositions, le cas échéant. Elle a été composée de M. le chef du Département, des chefs de service, de M. Gaillard, inspecteur, de MM. Guex, May et Payot, directeurs, de MM. Bonnard Albert, Lagier et Beyeler, députés, et de M. Eperon, expert pédagogique fédéral. Cette commission s'est mise à l'œuvre ; elle a entendu des personnes capables de la renseigner et, si nous ne faisons erreur, elle a demandé que l'on procède à une enquête afin que l'on puisse se rendre compte d'une façon aussi exacte que possible si des progrès ont été réalisés, ou si l'on doit constater un déficit dans l'enseignement de cette branche importante de notre programme.

Surveillance des écoles. — MM. les inspecteurs de l'enseignement primaire ont fait un grand nombre de visites de classes en 1908. Il résulte de leurs rapports que la majorité des instituteurs et des institutrices s'acquittent de leur tâche d'une manière consciencieuse ; ils peuvent même louer sans restriction le dévouement, la persévérance au travail de bon nombre d'entre eux. Ils se plaignent, cependant, que plusieurs membres du corps enseignant ne donnent pas un enseignement suffisamment méthodique et gradué ; qu'ils ne consacrent pas un temps suffisant à la préparation de leurs leçons, que le contrôle des devoirs écrits est négligé, que l'horaire des leçons n'est pas ponctuellement suivi, etc.

La récente mise en vigueur de la loi sur l'enseignement primaire provoque quelques hésitations dans l'interprétation de quelques articles. Ici, par exemple, l'on a interdit à l'instituteur de faire des récréations d'un quart d'heure sous prétexte que les enfants perdent leur temps tout en troubant la tranquillité des voisins. Là, on interdit de congédier, malgré la loi, les élèves du degré inférieur une heure plus vite que leurs camarades des autres degrés. « De tels faits ne doivent plus se produire. »

L'on constate des progrès réjouissants dans l'enseignement des travaux à l'aiguille. La fourniture gratuite du matériel nécessaire aux leçons de couture aura certainement pour résultat de faire avancer d'un pas important cette discipline si utile à nos futures mères de famille.

Absences. — Les absences par congé et non justifiées sont toujours la plaie de nos classes ; celles par maladie sont en augmentation. Durant le semestre d'été la moyenne des absences par élèves a été de 4,8 absences par congé, 5,5 absences par maladie et de 0,6 absences non justifiées ; pour le semestre d'hiver, ces nombres sont respectivement 3,9 ; 10,2 et 0,5.

« En présence des sacrifices que les communes et le canton s'imposent pour le développement de l'instruction populaire, il serait temps que l'on comprît que les absences des diverses catégories devraient diminuer dans une large mesure. Nous répétons encore : sans fréquentation assidue, régulière, pas de progrès possible. Les absences sont et resteront toujours la grande plaie de l'école. Sur ce point les instituteurs sont absolument du même avis que le Département.

Concours et nominations. — En 1906, 37 instituteurs ont été nommés à titre définitif, 13 à titre provisoire ; 58 institutrices à titre définitif et 23 à titre provisoire. Treize seulement ont été suivis d'un examen.

Cours complémentaires. — 4881 élèves ont fréquenté ces cours. La discipline a été bonne et le travail, en général, satisfaisant. Les progrès réalisés par ces cours s'accentuent toujours davantage.

L'examen du printemps 1907 a été subi par 5798 jeunes gens ; le 28,6 % des examinés a obtenu des notes suffisantes pour la dispense des prochains cours. L'histoire et l'instruction civique sont encore la pierre d'achoppement de la grande majorité des élèves.

Pépinières scolaires. — Trente-six pépinières ont fonctionné dans le canton. Comme l'année dernière, la Société vaudoise des forestiers a décerné, à titre d'encouragement, des subSIDes à celles qui lui ont fourni un rapport sur leur activité. 5 pépinières ont reçu 15 fr., 7, 10 fr. et 18, 5 fr. La pépinière de Sassel qui, l'an dernier, avait obtenu un diplôme d'honneur, avait été déclarée hors concours. Nos collègues qui ont créé des pépinières forestières feront bien de consulter le rapport que nous abrégeons : il renferme d'utiles renseignements.

Pension de retraite. — A la fin de l'année 1907, le nombre des bénéficiaires de la pension de retraite était de 538, dont 78 orphelins. Le montant des pensions payées s'élève à 236 622 fr. 72 ; celui des contributions versées par le personnel enseignant à 42 280 fr. 67. Pendant l'année écoulée, 52 pensions ont été ainsi accordées et 34 supprimées.

(A suivre.)

E. S.

*** **Vevey (retardé).** — Le Conseil communal de Vevey, après avoir renvoyé à des commissions divers préavis municipaux relatifs à des questions d'intérêt local, admissions de bourgeois, routes, etc.) a voté par 35 voix contre 17 les propositions formulées par la municipalité, au sujet de l'augmentation du traitement des instituteurs primaires et du directeur des écoles primaires (augmentation tous les trois ans de 200 fr. pour le directeur ; de 100 fr. pour les instituteurs et de 70 fr. pour les institutrices, dès le premier janvier 1908 : 5 550 fr.).

La commission proposait pour les instituteurs un minimum de 2 400 fr. et un maximum de 3 600 fr. (au lieu de 3 500 suivant le préavis municipal¹) ; pour les institutrices, un minimum de 1 650 fr. et un maximum de 2 420 fr. (au lieu de 2 570 fr.) Ces augmentations auraient grevé le budget de 1909 d'une somme supplémentaire de 2 450 fr. se répartissant sur 37 instituteurs.

BERNE — Vacances pour enfants maladifs. — Dans le n° 5 de la *Feuille officielle scolaire*, du 15 avril, le comité bernois de la Société de bienfaisance dans l'église (président : M. Ris, pasteur à Worb) a publié un appel aux autorités scolaires et au corps enseignant du canton de Berne en faveur des enfants faibles et maladifs à placer pendant les vacances. A l'appel était jointe une liste des adresses de familles recommandées, surtout de l'Oberland bernois, qui se sont déclarées disposées à prendre en pension des enfants maladifs, pour le prix modique de 1 fr. à 1 fr. 50 par jour. Il faut espérer qu'un grand nombre de commissions d'école, répondant à cet appel, feront le nécessaire pour le placement d'enfants faibles pendant les prochaines vacances d'été. Le temps presse. Les familles auxquelles on pense confier des pensionnaires pour un séjour de plusieurs semaines, doivent prendre leurs mesures, principalement afin de s'assurer à temps la quantité de lait nécessaire.

Il appartient au corps enseignant de signaler aux autorités les enfants qui ont le plus besoin d'air pur et d'une cure de lait. Les fonds nécessaires se trouveront bien. Le plus simple serait de faire payer les frais de pension des enfants nécessiteux par la caisse d'assistance, qui reçoit d'ailleurs un subside de l'Etat de 40 % de ses dépenses. Les frais ne s'élèvent, pour chaque enfant, qu'à 30-40 fr., pour un séjour de quatre semaines (le minimum nécessaire pour un enfant faible). Le succès sera naturellement plus durable, si les enfants peuvent être laissés en vacances cinq ou six semaines. L'état des adresses, dont il paraîtra encore un supplément dans le prochain numéro de la *Feuille officielle scolaire*, porte 70 familles, offrant de la place pour un nombre d'enfants dépassant la centaine. Cet état sera aussi mis volontiers à la disposition des parents qui désirent envoyer leurs enfants en vacances à leurs propres frais, par les commissions d'école, le corps enseignant et les ecclésiastiques.

Les autorités scolaires ou d'assistance, aussi bien que les parents, décidés à profiter de ces offres, devraient immédiatement se mettre en relations avec les personnes figurant sur la liste. Car un certain nombre de ces dernières ayant déjà des enfants en pension, les correspondances traineront peut-être en longueur. Il y a, toutefois, tellement de familles disposées à prendre des enfants en pension qu'on trouvera facilement à les placer ailleurs, pour le cas où l'on recevrait une réponse négative.

Les instituteurs et les autorités scolaires qui ne sont plus en possession du n° 5 de la *Feuille officielle scolaire* pourront se procurer la liste des adresses chez M. Billeter, pasteur à Lyss.

Puissent un grand nombre d'enfants maladifs, profiter du bienfait d'un séjour de vacances, pour leur bien physique et moral.

SUÈDE. — Alcoologie et hygiène. — A Stockholm, la Direction de l'enseignement primaire a organisé des cours d'alcoologie et d'hygiène exclusivement pour le corps enseignant. On avait compté sur 100 auditeurs, il en est venu se présenter 213 ; comme les 4 000 Kr. (fr. 2 880) accordés par la Ville pour ces cours ne permettent pas une très grande affluence, plus de la moitié des instituteurs devra attendre jusqu'à l'année prochaine.

PARTIE PRATIQUE

COMPOSITION

L'âne.

Son extérieur ; railleries dont il est l'objet. Lui reconnaissiez-vous quelques travers ? Ses qualités. Son utilité comparée à celle du cheval.

Indications : I. Portrait de l'âne : Voir Buffon. II. Railleries dont est l'objet cet animal. Usage dérisoire qu'on fait de son nom. III. Travers de l'âne. Son entêtement. Ses rancunes. Remarquer que l'âne, quand on le traite bien, est en général doux et docile. IV. Qualités de l'âne. Sa sobriété. Son endurance. Attachement qu'il témoigne à son maître quand ce dernier le traite avec bonté. Utilité de l'âne comparée à celle du cheval. Il nous rend cependant de nombreux services (les énumérer). VI. Mérite-t-il le dédain et les mauvais traitements ? Notre dédain est pure ingratitudo. C'est à tort, d'ailleurs, qu'on a placé l'âne au rang des animaux les moins intelligents.

Quant aux mauvais traitements qu'on lui inflige, rien ne les justifie.

Il a droit à tous les égards qu'on accorde aux bons serviteurs. C. F.

DICTÉES

Au pied du Mont-Blanc.

Effet de nuit.

Les étoiles se montraient l'une après l'autre, et nous remarquâmes au-dessus des montagnes, à droite devant nous, une lumière que nous ne pouvions nous expliquer. Claire, sans rayonnement, comme la Voie lactée, mais plus dense, à peu près comme les Pléïades, seulement plus étendue. Elle occupa longtemps notre attention, jusqu'à ce qu'enfin, quand nous eûmes changé de point de vue, comme une pyramide pénétrée d'une mystérieuse lumière intérieure qui ne saurait être mieux comparée qu'à la phosphorescence d'un ver luisant, elle parut dominer les cimes de toutes les montagnes, et nous rendit certains que c'était le Mont-Blanc. La beauté de ce spectacle était tout à fait extraordinaire ; en effet, comme la montagne brillait avec les étoiles qui l'entouraient, non pas, il est vrai, d'une lumière aussi vive, mais dans une masse plus vaste et plus cohérente, elle semblait à l'œil faire partie d'une plus haute sphère, et l'on avait de la peine à rattacher, par la pensée, ses racines à la terre. Devant elle nous voyions une suite de cimes blanches luire sur les croupes de noires montagnes revêtues de sapins, et d'énormes glaciers descendre dans la vallée entre les bois sombres.

GOËTHE, *Voyages en Suisse.*

Effet de nuages et de soleil.

Au débouché de la vallée de Magland, nous éprouvâmes un éblouissement d'admiration : le Mont-Blanc se découvrit soudain à nos regards si splendidelement magnifique, si en dehors des formes et des couleurs terrestres, qu'il nous sembla qu'on ouvrait devant nous, à deux battants, les portes du rêve. On eût

dit un énorme fragment de la lune tombé là du haut du ciel. L'éclat de la neige étincelante que fappait le soleil eût rendu noires toutes les comparaisons de la *symphonie en blanc majeur*. C'était le blanc idéal, le blanc absolu, le blanc de lumière qui illumina le Christ sur le Thabor. Des nuages superbes, du même ton que la neige, et qu'onn'en distinguait qu'à leur ombre, montaient et descendaient le long de la montagne comme les anges sur l'échelle de Jacob, à travers des ruissements de clarté, et, dépassant le sommet sublime qu'ils prolongeaient dans le ciel, semblaient, avec l'envergure de leurs ailes immenses prendre l'essor pour l'infini. Parfois le rideau de nuages se déchirait et, par la vaste ouverture, le vieux Mont-Blanc apparaissait à son balcon, et comme roi des Alpes, saluait son peuple de montagnes d'une façon affable et majestueuse. Il daignait se laisser voir quelques minutes, puis il refermait le rideau. Ce mélange de nuages et de neige, ce chaos d'argent, ces vagues de lumière se brisant en écume de blancheur, ces phosphorescences diamantées voudraient, pour être exprimées, des mots qui manquent à la langue humaine, et que trouverait le rêveur de l'Apocalypse dans l'extase de la vision; jamais plus radieux spectacle ne se déploya à nos yeux surpris, et nous étumes à ce moment la sensation complète du beau, du sublime. Les montagnes, comme les poètes, ont leurs jours d'inspiration, et, ce soir-là, le Mont-Blanc était en verve.

TH. GAUTIER.

Monter et descendre.

Qu'est-ce que voyager en montagne, sinon ajouter à la faculté qu'on a par tous pays de changer de point de vue en se portant à droite ou à gauche, la faculté d'en changer encore en allant de bas en haut? Et qu'on se représente tout ce qu'expriment ces mots : monter, descendre! Monter, c'est-à-dire dévorer l'espace, parcourir en quelques heures dix, quinze, vingt degrés de latitude, traverser tous les climats, passer¹ d'une sensation à une autre, connaître tous les contrastes, être tour à tour brûlé par le soleil et enveloppé de brouillards, se mettre en route dans l'atmosphère calme des vallons, et trouver, en arrivant au but, le vent furieux des grèves de l'Océan. Descendre, et, quittant les cimes désolées, voir la vie et le mouvement reprendre de toutes parts, depuis les chalets déserts à la limite de l'alpe jusqu'aux grands villages alignés le long du chemin, depuis les pauvres fleurettes de la moraine et les derniers mélèzes aux troncs tordus et rabougris, jusqu'à la vigoureuse forêt de sapins qui frange le bassin de la vallée; descendre et suivre le torrent où l'eau, rompant ses chaînes de glace, s'élance ivre de liberté, et bondit de cascade en cascade. On se sent vivre, je le crois bien! tout n'est alentour que transformation, que perpétuel devenir, que déplacements ou réels ou de perspective; une agitation, une activité universelle, qui distrait le regard et se communiquant, malgré qu'on en ait, à l'être intime, entraîne les jambes rétives et secoue l'âme la plus indolente.

(Le Mont-Blanc).

CH. DURIER.

L'éveil politique du canton de Vaud.

Entre les bâtiments académiques et le château où avait résidé un bailli bernois, dans une salle toute neuve, les députés du canton débattaient les projets de lois du Petit Conseil, ou pouvoir exécutif, qui, depuis l'Acte de médiation, avait tout

à créer à la fois : régler la compétence des autorités politiques, civiles, militaires ; organiser la justice ; assurer la liberté individuelle contre l'arbitraire ; mettre sur pied des milices ; reconstituer l'instruction publique à tous les degrés ; asséoir un équitable service d'impôts ; eu finir avec l'éternelle question du rachat des dîmes. Le Petit Conseil légiférait à jet continu ; de toutes parts, dans le pays, on lui demandait des directions et explications sur des textes de lois hâtivement bâties. Que de difficultés, de mais, de si, de chicanes !... Les dix-neuf districts du canton envoyaient à Lausanne des députés en général honnêtes et de bonne volonté, mais législateurs terriblement neufs, apportant dans la salle du Grand Conseil les timidités, les précautions cauteleuses, les petites ruses de marchandages de leur ménage paysan. Chacun tirait de son côté, incapable de perdre de vue le clocher de son village, d'élever les yeux vers la cathédrale qui domine tout le pays.

SAMUEL CORNUT, *La Trompette de Marengo*, p. 160 et 161.

(Alb. C.)

RÉCITATION

La petite flamme.

Problème : Un bloc d'acier qu'il s'agit de dompter.

— « Il ne saurait me résister,
Dit la scie, et mes dents en rongeraient bien d'autres ! »
Et la scie en colère, avec des cris stridents
Sur l'acier inusable usa toutes ses dents.

— « Ces affaires-là sont les nôtres »,
Fit la hache. Et soudain, terrible, elle fondit
Sur le bloc, le heurta, bondit et rebondit.
Mais toujours impuissante et toujours repoussée,
La hache frappe, frappe et retombe émoussée.

Alors, lourd et sournois, le marteau s'est levé :
— « C'est à moi qu'était réservé
L'honneur de réduire en parcelles
Cette masse insolente. » Et, tournoyant dans l'air,
Comme la foudre il tombe et fait jaillir l'éclair.
L'enclume à chaque coup répond par un son clair
Et par des gerbes d'étincelles,
Mais intacte, malgré le choc retentissant.
Le marteau lui-même impuissant
Tombe, irrité de voir sa fureur inutile.

Alors, une flamme subtile,
Une petite flamme humblement s'avança
Et dit : « Voulez-vous me permettre
D'essayer ? Je n'ose promettre
De réussir. »

Elle embrassa

L'indomptable métal, puis, par un vrai miracle,
Elle grandit avec l'obstacle,
Elle envahit l'acier, l'étreignit, l'enlaça
Et l'amollit si bien sous son étreinte avide
Que, du bloc devenu fluide,
Le feu devint maître absolu.

(P. H.)

Arbousse BASTIDE.

ARITHMÉTIQUE
Fractions ordinaires.

MULTIPLICATION

1. J'ai une pomme, j'en donne $\frac{1}{3}$ à Paul et $\frac{1}{4}$ à Jean. Lequel a la plus grosse part, de Paul ou de Jean ?

Paul a *un tiers* et Jean *un quart* de la pomme. Chacun a donc *un morceau*. Mais, pour avoir un tiers, il a fallu partager la pomme en *trois morceaux*; pour avoir un quart, il a fallu la partager en *quatre morceaux*. Il est évident que lorsqu'on partage une pomme en 3 morceaux, ceux-ci sont plus gros que lorsqu'on partage la même pomme en 4 morceaux. Paul a donc un morceau plus gros que celui de Jean.

$\frac{1}{3}$ est plus grand que $\frac{1}{4}$.

De deux fractions qui ont le même numérateur, la plus grande est celle qui a le plus petit dénominateur.

2. Trois ouvriers ont fait chacun, en un jour, $\frac{1}{6}$ d'un ouvrage. Quelle partie de l'ouvrage ont-ils faite ?

Un ouvrier a fait $\frac{1}{6}$ de l'ouvrage. Les trois ouvriers ont fait $\frac{1}{6} \times 3 = \frac{3}{6}$ ou en simplifiant $\frac{1}{2}$. Ils ont fait la moitié de l'ouvrage.

Comparons maintenant le produit avec les facteurs. Nous avons $\frac{1}{6} \times 3 = \frac{1}{2}$. Comme on le voit, le numérateur n'a pas changé. Quant au dénominateur 6, il a été divisé par 3. D'où nous concluons que pour multiplier une fraction par un nombre entier, on divise le dénominateur par le nombre entier.

Il n'est pas toujours possible d'appliquer cette règle, car le dénominateur n'est pas toujours divisible par le nombre entier. Dans ce cas, on applique alors une autre règle.

Exemple: $\frac{7}{22}$ m. $\times 3 = \frac{21}{22}$ m.

RÈGLE GÉNÉRALE. — Pour multiplier une fraction par un nombre entier, on divise, si c'est possible, le dénominateur par le nombre entier; ou bien on multiplie le numérateur par le nombre entier.

Multiplication d'un nombre fractionnaire par un nombre entier.

3. Un ménage consomme $2\frac{3}{8}$ kg. de viande par jour; combien consomme-t-il de kg. en 4 jours? en 5 jours?

1^{re} solution. — Je réduis $2\frac{3}{8}$ kg. en expression fractionnaire.

$$2\frac{3}{8} \text{ kg.} = \frac{19}{8} \text{ kg.}$$

Ce ménage consomme $\frac{19}{8}$ kg. de viande par jour; en 4 jours, il consomme $\frac{19}{8} \text{ kg.} \times 4 = \frac{19}{2} \text{ kg.} = 9\frac{1}{2} \text{ kg.}$ En 5 jours, il consomme $\frac{19}{8} \text{ kg.} \times 5 = \frac{95}{8} \text{ kg.} = 11\frac{7}{8} \text{ kg.}$

2^{me} solution. — En 1 jour, ce ménage consomme $2 \frac{3}{8}$ kg. de viande ; en 4 jours, il consomme $2 \frac{3}{8} \times 4 = 8 \frac{3}{2}$ kg. Or $\frac{3}{2}$ kg., c'est $1 \frac{1}{2}$ kg. $8 \text{ kg.} + 1 \frac{1}{2} \text{ kg.} = 9 \frac{1}{2} \text{ kg.}$

En 5 jours, ce ménage consomme $2 \frac{3}{8} \times 5 = 10 \frac{15}{8}$ kg. Extrayons les entiers contenus dans $\frac{15}{8}$ kg. $\frac{15}{8}$ kg. = $1 \frac{7}{8}$ kg. $10 \text{ kg.} + 1 \frac{7}{8} \text{ kg.} = 11 \frac{7}{8} \text{ kg.}$

DIVISION

Division d'une fraction par un nombre entier.

4. Nous savons que pour diviser une fraction par un nombre entier, on divise le numérateur de la fraction par le nombre entier.

Exemple : $\frac{8}{9}$ de pomme : $2 = \frac{4}{9}$ de pomme.

Mais il peut se présenter des cas dans lesquels il n'est pas possible d'opérer ainsi. La division suivante, par exemple : $\frac{3}{4} : 5 =$ ne peut se faire d'après la règle précédente, car le numérateur 3 n'est pas divisible par 5. Il nous faudra donc procéder autrement.

5. Quatre paysans achètent en commun la récolte en froment d'un champ de $\frac{3}{5}$ hectare. Quelle est, en fraction d'hectare, la part de chacun ?

Réduisons $\frac{3}{5}$ ha. en ares. $\frac{3}{5}$ ha. = $\frac{100 \times 3 \text{ ares}}{5} = 60 \text{ ares.}$

Chaque paysan aura 60 ares : $4 = 15$ ares.

Convertissons maintenant 15 ares en fraction d'hectare. 1 are = $\frac{1}{100}$ hectare. $15 \text{ ares} = \frac{15}{100} \text{ ha.} = \frac{3}{20} \text{ ha.}$ (en simplifiant par 5).

Chaque paysan a donc $\frac{3}{20}$ ha. Le champ avait une superficie de $\frac{3}{5}$ ha. ; on l'a partagé entre 4 paysans, et chacun a eu $\frac{3}{20}$ ha. La fraction $\frac{3}{20}$ est donc plus petite que la fraction $\frac{3}{5}$; nous pouvons dire qu'elle est 4 fois plus petite.

$\frac{3}{5} \text{ ha.} : 4 = \frac{3}{20} \text{ ha.}$

Nous remarquons, en comparant le quotient avec le dividende, que le numérateur 3 n'a pas changé ; quant au dénominateur, il est devenu quatre fois plus grand. D'où il résulte que : En rendant le dénominateur d'une fraction un certain nombre de fois plus grand, on rend la fraction le même nombre de fois plus petite.

6. Faisons maintenant les deux divisions suivantes : a) $\frac{4}{5} : 9 =$
b) $\frac{8}{11} : 4 =$

Dans la première division, nous devons rendre la fraction $\frac{4}{5}$ neuf fois plus petite, ce que nous obtiendrons en rendant le dénominateur neuf fois plus grand, donc en multipliant le dénominateur par 9, soit $\frac{4}{5} : 9 = \frac{4}{45}$.

Dans la deuxième division, nous devons rendre la fraction $\frac{8}{11}$, quatre fois plus petite ; en opérant comme précédemment, nous obtiendrions : $\frac{8}{11} : 4 = \frac{8}{44} = \frac{2}{11}$. Donc $\frac{8}{11} : 4 = \frac{2}{11}$.

Comparons la fraction $\frac{2}{11}$ à la fraction $\frac{8}{11}$; le numérateur a été divisé par 4 ; le dénominateur n'a pas changé. Nous aurions donc trouvé immédiatement ce résultat en divisant le numérateur 8 par le diviseur 4, puisque 8 est divisible par 4.

RÈGLE. — Pour diviser une fraction par un nombre entier, on multiplie le dénominateur par le nombre entier ; cependant il vaut mieux, si c'est possible, diviser le numérateur par le nombre entier.

(A suivre.)

COMPTABILITÉ

Compte d'une course scolaire et comptabilité de classe.

Au 1^{er} avril 1907, l'école de X***, dans le Jorat, possédait :

- 1^o Une somme de fr. 15, placée à la Caisse d'épargne, le 13 janvier 1906 ;
- 2^o Une somme de fr. 50, produit net d'un concert, placée le 10 août 1906 ;
- 3^o Un solde en caisse de fr. 1,40.

Le 4 avril, jour de l'examen, les 36 élèves de la classe ont fait pour la course un versement de fr. 0,30 chacun ; fr. 10 ont été versés le lendemain à la Caisse d'épargne. Ils ont, en outre, décidé de ramasser chacun 250 escargots, et de les vendre à Moudon au profit de la caisse. Le 11 juin, une première vente, de 411 kg., a produit fr. 16,70 ; le 15 juillet, 46 kg. ont été vendus pour fr. 7 ; mais il faut déduire fr. 0,70 la 1^{re} fois et 0,50 la seconde, pour transport des escargots à Moudon.

Le 17 juillet, jour de la course, reçu de différents élèves, pour escargots manquants, fr. 9,40 ; en outre, quatre élèves qui ne faisaient pas partie de la classe à l'examen, ont dû verser chacun fr. 0,30. Quatre grandes personnes accompagnant la classe ont déposé chacune un fonds de fr. 5.

Les frais de transport sont les suivants : 1^o *Train* Bressonnaz-Payerne (double course), Payerne-Estavayer (simple) et Morat-Payerne (simple) : 16 enfants de 9 à 12 ans, à fr. 1,15 ; 17 enfants de 12 à 16 ans et 1 maître, à fr. 1,55 ; 4 grandes personnes à fr. 2,60. — 2^o *Bateau* Estavayer-Neuchâtel-Morat : élèves et maître, fr. 0,92 par personne ; grandes personnes, fr. 1,61 (arrondir par 5 cent. pour chaque catégorie). — 3^o *Tramway* Serrières-Neuchâtel, 10 c. par personne.

A Estavayer, acheté 5 kg. de pain à 30 c. le kg. — A Neuchâtel, 2 fois 4 kg. de pain à 32 cent., avec 3 cent. de rabais chaque fois ; 37 potages à 25 cent., et 45 bouteilles de limonade à 30 cent. — Entrée aux musée des Beaux-Arts, fr. 4 ; au musée d'Histoire naturelle, fr. 2,50¹. — A Bressonnaz, 43 bouteilles de limonade pour fr. 3 et 30 cent. de sucre. — A Vucherens, thé chaud à discrédition, fr. 2.

Le 24 juillet, retiré de la Caisse d'épargne exactement la somme nécessaire pour couvrir les frais de la course.

D'après les données précédentes, établir : 1^o le prix de revient de la course pour chacun des 34 participants faisant partie de l'école ; 2^o — le compte de caisse de la classe du 4 avril au 24 juillet ; — 3^o le compte de l'école à la Caisse d'épargne.

Nota. — L'intérêt des sommes placées à la Caisse d'épargne est compté à 3 $\frac{1}{2}$ % pour 1906 et à 3 $\frac{3}{4}$ % pour 1907. L'intérêt court dès la fin du mois pour les versements faits dans la 1^{re} quinzaine, et dès le 15 du mois suivant pour ceux qui sont faits dans la 2^{me} quinzaine. La valeur du livret, fr. 0,50, se déduit du premier intérêt.

¹ Les musées de Neuchâtel ne sont ouverts gratuitement que le *dimanche* et le *jeudi*. Les autres jours, fr. 2,50 par école ou par société de 25 personnes ; les concierges ont soin de sous-entendre après école : *de vingt-cinq élèves* ; si l'on ne marchande pas, les écoles entrent donc au tarif des sociétés.

COURSE A NEUCHATEL

		DÉPENSES
		fr. ct.
Train : 16 jeunes enfants à fr. 1,15	18,40	
17 enfants et 1 maître, à fr. 1,55	27,90	
4 grandes personnes à fr. 2,60	<u>10,40</u>	56,70
Bateau : 33 enfants et 1 maître, à fr. 0,92	<u>31,30</u>	
4 grandes personnes, à fr. 1,61	6,45	37,75
Tramway : 38 personnes à 10 c.		3,80
A Estavayer : pain, 5 kg. à 30 c.		1,50
A Neuchâtel : pain, 8 kg. à 32 c.	2,50	
» 37 potages à 25 c.	9,25	
» 15 bouteilles limonade à 30 c.	<u>4,50</u>	16,25
» visite des musées		6,50
A Bressonnaz, limonade et sucre		3,30
A Vucherens, thé		2,—
		Total <u>127,80</u>

Prix de revient de la course par élève = fr. 107,80 : 34 = fr. 3.17.

CAISSE DE L'ÉCOLE

	RECETTES	DÉPENSES
	fr. ct.	fr. ct.
1907		
Avril 4 Soldé en caisse	1,40	
» » Versement de 36 élèves à 30 c.	10,80	
» 5 Placé à la Caisse d'épargne		10,—
Juin 11 Vente de 111 kg. d'escargots, net	16,—	
Juillet 15 » 46 kg. » »	6,50	
» 17 Reçu pour escargots manquants	9,40	
» » 4 contributions à 30 c.	1,20	
» » de 4 grandes personnes	20,—	
» » Course à Neuchâtel		127,80
» 24 Pour balance, retiré de la Caisse d'épargne	<u>72,50</u>	
	<u>137,80</u>	<u>137,80</u>

COMPTE DE L'ÉCOLE A LA CAISSE D'ÉPARGNE

	DOIT	AVOIR
	fr. ct.	fr. ct.
1906		
Janvier 13 Versement		15,—
Août 10 »		50,—
Intérêt 3 1/2 % au 31 décembre, moins valeur du livret		56
1907		
Janvier 1 Capital nouveau		65,56
Avril 5 Versement	10,—	
Intérêt 3 3/4 % au 24 juillet		4,48
Juillet 24 Somme retirée	72,50	
» » Pour balance, solde créditeur	<u>4,54</u>	
J.	<u>77,04</u>	<u>77,04</u>